



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DAREIC

Bureau

214

Dossier suivi par
Catherine Ciserane

Téléphone
05.96.52 25 10

Fax
05.96.52 25 15

Mel
Catherine.ciserane
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Schoelcher, le 24 mars 2014

La Rectrice de l'Académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Partenariat avec le Canada dans le cadre de la Commémoration du centenaire de la guerre 14-18

Référence : DAREIC/CBL/CC/2014-9

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Guerre 14-18, des établissements scolaires canadiens seraient intéressés par des échanges sur le Centenaire de 14-18 avec des établissements français.

Le Devoir de Mémoire est important au Canada, la bataille de Vimy (9 avril 1917, durant laquelle les unités canadiennes se sont distinguées et qui fut un tournant majeur de 14-18), est considérée comme un élément constitutif de l'identité canadienne.

Des ressources pédagogiques sur la question ont été conçues au Canada et consultables sur les sites suivants:

- sur le site du Musée canadien de la Guerre (en français) :
www.museedelaguerre.ca/education
- et sur le site du ministère des vétérans canadiens (en anglais) :
www.veterans.gc.ca/fra/remembrance/information-for

Je vous invite à diffuser l'information dans vos établissements, ainsi que la procédure de recherche d'un établissement scolaire partenaire, jointe à cette circulaire.

Cordialement

Catherine BERTHO LAVENIR





Ambassade de France au Canada - Service culturel
<http://www.ambafrance-ca.org/Langue-et-Education,336>
464 rue Wilbrod, Ottawa, Ontario, K1N 6M8, Canada

Ottawa, le 20 février 2014

**Aide à la recherche d'un établissement scolaire partenaire
au CANADA (hors Québec) – 1^{er} et 2nd degrés
à l'intention des enseignants et des chefs d'établissements**

Nous vous suggérons d'effectuer une recherche et un « démarchage » en ligne à partir du site de l'association canadienne d'éducation – Canadian association of education (ACE-CEA), laquelle dispose d'un annuaire en ligne donnant accès aux sites internet de toutes les commissions (ou conseils) scolaires des 10 provinces et 3 territoires du pays (en anglais : « *school district boards* »).

Les commissions scolaires sont des entités éducatives qu'on pourrait comparer à des rectorats d'académie, mais de taille bien plus réduite, et qui administrent entièrement les établissements scolaires d'une zone donnée, administrativement, pédagogiquement et matériellement. A titre d'exemple, la seule province de l'Ontario compte 72 commissions scolaires, scolarisant 2 millions d'élèves.

L'annuaire en question (« *handbook* ») est accessible sur <http://handbook.cea-ace.ca>

1/ Cliquez sur l'onglet « School Districts / Commissions scolaires » : la liste des commissions scolaires s'affiche, province par province, sur plusieurs pages (par ordre alphabétique : province de l'Alberta en premier, sur fond vert foncé).

Dans l'enseignement public du Canada hors Québec, il existe 4 types de commissions scolaires :

- Commissions scolaires anglophones
- Commissions scolaires francophones
- Commissions scolaires catholiques anglophones
- Commissions scolaires catholiques francophones

2/ Etablissez de préférence un ordre de priorité par province car une recherche sur l'ensemble des provinces peut s'avérer longue.

Pour vous repérer géographiquement, aidez-vous de la carte interactive suivante : <http://www.cmfc-mccf.ca/profil-statistiques> Cette carte vous renseignera sur l'implantation des communautés francophones dans tout le Canada, et pourra vous aider à orienter vos recherches. Vous constaterez que l'implantation des francophones sur tout le territoire canadien est une réalité, même si en certains endroits elle est minimale.

NB : certaines commissions scolaires sont déjà en partenariat avec des académies, en France.

La liste des partenariats existants figure en annexe, au bas de ce document.

Si vous exercez dans une académie ayant développé un partenariat avec le Canada hors Québec, il est recommandé de vous adresser au DAREIC de votre académie, qui vous renseignera sur les possibilités réelles de trouver un établissement partenaire au sein de l'institution éducative canadienne partenaire, et qui vous recommandera en conséquence soit de lui confier votre recherche (il s'adressera dans ce cas au partenaire canadien), soit d'en effectuer une par vous-même dans un autre conseil scolaire que celui avec lequel votre académie a développé un partenariat.

IMPORTANT : *si vous exercez dans une académie sans partenariat avec le Canada hors Québec, nous vous prions de ne pas vous adresser aux commissions scolaires déjà en partenariat avec une académie en France, mais de cibler d'autres commissions scolaires.*

3/ Dans la liste des commissions scolaires, distinguez les commissions anglophones (enseignement dispensé en anglais) des commissions francophones (enseignement dispensé en français).

Si vous voulez travailler sur l'apprentissage de l'anglais, concentrez-vous sur les commissions anglophones, les plus nombreuses.

Si vous voulez mettre en place un projet pluridisciplinaire ou transversal en français, les commissions francophones apparaissent tout indiquées. Vous en trouverez dans toutes les provinces du pays, jusque sur la côte ouest.

L'intitulé des commissions francophones apparaît en français - ex : « Conseil scolaire du sud de l'Alberta », en page 1- vous ferez donc facilement la distinction.

Les établissements des commissions anglophones emploient souvent des dirigeants ou des enseignants bilingues, avec lesquels il est aisé d'échanger.

4/ Distinguez les commissions non confessionnelles des commissions catholiques, en ayant à l'esprit qu'au Canada les deux réseaux, non-confessionnel et catholique, sont publics (les exigences et les financements publics sont les mêmes pour les deux). La mention « catholic/catholique » apparaît systématiquement dans l'intitulé des commissions scolaires catholiques – ex : Alberta, Lakeland Catholic Board of Education (page 1). La mention « Public » apparaît parfois dans l'intitulé des commissions non-confessionnelles, mais pas nécessairement.

A titre d'exemple, la province de l'Ontario compte 31 commissions scolaires anglophones non-confessionnelles, 29 commissions scolaires anglophones catholiques, 4 commissions scolaires francophones non-confessionnelles, et 8 commissions scolaires francophones catholiques.

5/ Cliquez sur le lien qui vous emmènera sur le site des commissions scolaires qui vous intéressent a priori.

Pour un projet à dominante linguistique : essayez d'identifier le courrier électronique du ou des « **FSL consultants** » = conseillers pédagogiques en français langue seconde – le français étant ici langue seconde et non langue étrangère). Recherchez pour cela une rubrique « staff », ou une rubrique « French ». Chaque consultant a en charge plusieurs établissements, et pourra diriger votre demande.

Pour tout autre projet disciplinaire, interdisciplinaire ou transversal : faites de même, essayez d'identifier le ou les « *consultants* » dans la/les matières principales de votre projet.

Dans les deux cas, concernant les conseils scolaires anglophones, privilégiez les consultants ou les enseignants de toutes disciplines qui enseignent en « **immersion** » : les classes d' « **immersion française - French immersion** » sont des classes dans lesquelles 50 à 100% des enseignements sont dispensés en français à des anglophones natifs, parfois dès l'équivalent de la grande section de maternelle, et jusqu'à la fin des études secondaires. Les enseignants de ces sections sont plus susceptibles que les autres d'être intéressés par un contact avec un établissement français. Les autres types d'enseignement du français sont appelés « Core French – français de base » et ressemblent davantage à ce qui se fait en France dans le domaine des langues vivantes. On compte au Canada hors Québec 345.000 élèves en « immersion », et 1.500.000 en « français de base ».

Si une commission scolaire en particulier vous intéresse plus que d'autres pour une raison ou pour une autre, mais que vous ne trouvez pas de contact personnalisé sur son site, n'hésitez pas à téléphoner (de 6 heures à 9 heures de décalage entre les deux pays) pour demander le nom et les coordonnées du « *consultant* » dans la/les disciplines recherchées.

A défaut, si vous ne trouvez pas de « *consultant* » dans la discipline visée :

a/ recherchez une page « contact » sur le site de la commission et utilisez l'adresse générique indiquée, ou toute autre adresse plus appropriée qui pourrait figurer sur cette page ;

ou b/ identifiez le directeur en chef de la commission scolaire : « Director of Education » ou « Directeur de l'éducation », en lui demandant de bien vouloir vous aider à identifier un établissement partenaire.

6/ Rédigez votre demande de façon concise et explicite, dans le corps de votre courriel : de préférence une phrase pour vous présenter, une pour présenter l'établissement et son implantation géographique, une pour présenter globalement le projet envisagé, puis des détails supplémentaires sous forme de liste :

- Âge des élèves concernés
- Calendrier du projet
- Nature et objectifs du projet
- Activités et réalisations finales envisagées
- Site de l'établissement

Joignez 1 à 5 photos de l'établissement, de son environnement proche et des centres d'intérêt locaux. Réduisez si besoin la taille des photos pour qu'elles passent facilement en un seul email.

Si vous êtes impliqué(e) dans un projet E-Twinning, n'hésitez pas à le mentionner et à inviter le partenaire potentiel canadien à se joindre au projet (avec l'accord de vos autres partenaires européens), cette fonctionnalité existant maintenant dans E-Twinning pour certains pays tiers, dont le Canada (pour les pays tiers, certaines fonctionnalités d'E-Twinning ne sont pas accessibles).

A la mode anglo-saxonne, la conduite de projet se fait de façon pragmatique et réaliste. Un calendrier opérationnel synthétique, étape par étape (que les Canadiens seront généralement capables d'adapter en fonction du déroulé réel des événements), sera plus apprécié qu'un exposé détaillé des objectifs (il sera bien sûr utile de faire apparaître les objectifs, mais de façon concise – idéalement sous forme d'une liste de quelques items).

Enfin, notez que le découpage par niveau d'enseignement diffère du découpage français :

- Le 1^{er} degré inclut la classe de 6^e
- Le statut des classes de 5^e et 4^e (Year 7 et Year 8), considérées comme des années charnières dans le système éducatif canadien, est variable : ces classes peuvent selon les cas soit être intégrées à des écoles du 1^{er} degré, soit composer à elles seules un établissement à part entière dénommé « intermediate school/école intermédiaire », soit être intégrées à un établissement secondaire.
- Les termes « établissements », « collèges » et « lycées » ne sont pas utilisés : les établissements sont dénommés « primary schools/écoles primaires » ou « secondary schools/écoles secondaires ».
- La correspondance entre les appellations des niveaux d'enseignement est la suivante :
CP = Year 1 (ou Grade 1, ou 1^{ère} année) - CE1 = Year 2 (ou grade 1, ou 1^{ère} année)
4^e = Year 8 (ou Grade 8, ou 8^e année) - Terminale = Year 12 (ou Grade 12, ou 12^e année)

Annexe

Liste des partenariats académiques entre la France et le Canada au 20 février 2014

Académie d'Aix-Marseille / Ottawa-Carleton District School Board (Ontario)
Académie de Besançon / Calgary Board of Education (Alberta)
Académie de Besançon / Conseil des écoles publiques de l'est ontarien (Ontario)
Académie de Caen / Ministère de l'Education de la province du Manitoba
Académie de Grenoble / Edmonton Public (Alberta)
Académie de Lyon / Upper Canada District School Board (Ontario)
Académie de Nancy-Metz / Grande Prairie Public School District (Alberta)
Académie de Reims / Durham District School Board et Durham Catholic District School Board (Ontario)
Académie de Rouen / Conseil francophone sud (Nouveau-Brunswick)
Académie de Rouen / Edmonton Public (Alberta)